

( N° 8. )

---

## Sénat de Belgique.

---

### Budget de la Justice pour l'exercice 1839.

---

**Léopold**, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### Article Premier.

Le Budget du département de la Justice pour l'exercice de 1839 est fixé à la somme de six millions cinq cent sept mille six cent vingt cinq francs, ( 6,507,625 ) conformément au tableau annexé à la présente loi.

#### Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

*Bruelles, le 13 Décembre 1838.*

*Les Secrétaires,*

( Signé ) D. J. LE JEUNE.

SCHUYVEN.

*Le Président de la Chambre  
des Représentans,*

( Signé ) RAIKEM.

# TABLEAU

## du Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1839.

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Administration centrale.*

ART. 1. Traitement du ministre. . . . .	21,000	}	150,000 »
— 2. Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	107,000		
— 3. Matériel. . . . .	15,000		
— 4. Frais d'impression des Recueils statistiques. . . . .	4,000		
— 5. Frais de route et de séjour. . . . .	3,000		

### CHAPITRE II.

#### *Ordre judiciaire.*

ART. 1. Cour de cassation, personnel. . . . .	233,800	}	1,989,430 »
— 2. id. matériel. . . . .	3,000		
— 3. Cour d'appel, personnel. . . . .	540,220		
— 4. Id. matériel. . . . .	18,000		
— 5. Tribunaux de première instance et de commerce. . . . .	884,130		
— 6. Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	310,280		

### CHAPITRE III.

#### *Justice Militaire.*

ART. 1. Haute cour militaire, personnel. . . . .	62,050	}	120,171 »
— 2. id. matériel. . . . .	4,200		
— 3. Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	53,921		

### CHAPITRE IV.

ARTICLE UNIQUE. Frais d'instruction et d'exécution, etc., y compris 1,000 fr. pour le greffier de la Cour de cassation, à charge de délivrer, gratis, toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques. . .			585,000 »
--	--	--	-----------

### CHAPITRE V.

ART. 1. Constructions, réparations et loyers des locaux. . . . .	35,000	}	435,000 »
— 2. Construction d'un palais de justice à Bruxelles, pour le premier cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 800,000 fr. dans les frais de construction, et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux, annulant le crédit de pareille somme alloué pour le même objet au Budget de 1838. . . . .	400,000		

### CHAPITRE VI.

ART. 1. Impression du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .	21,650	}	94,450 »
— 2. Id. du <i>Moniteur</i> . . . . .	70,000		
— 3. Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	2,800		

**CHAPITRE VII.**

ART. 1. Pensions. . . . .	10,000	}	20,000 »
— 2. Secours à des magistrats, ou à des veuves et enfants de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse. . . . .	8,000		
— 3. Secours à des employés et enfants mineurs d'employés, dépendans du ministère de la justice, se trouvant dans ce cas. . . . .	2,000		

**CHAPITRE VIII.**

ART. 1. Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. . . . .	850,000	}	2,719,500 »
— 2. Traitement des employés attachés au service des prisons. . . . .	250,000		
— 3. Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement. . . . .	2,500		
— 4. Frais d'impression et de bureau. . . . .	17,000		
— 5. Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtimens et du mobilier. . . . .	350,000		
— 6. Achat de matières premières et salaires. . . . .	1,250,000		

**CHAPITRE IX.**

ART. 1. Frais d'entretien et de transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu. . . . .	12,000	}	386,074 »
— 2. Subsidés à accorder extraordinairement à des établissemens de bienfaisance et à des hospices d'aliénés. . . . .	125,000		
— 3. Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles. . . . .	74,074		
— 4. Subsidés pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. . . . .	175,000		

**CHAPITRE X.**

ARTICLE UNIQUE. Dépenses imprévues. . . . .	5,000 »
---	---------

**CHAPITRE XI.**

ARTICLE UNIQUE. Pour solde de dépenses arriérées, concernant les exercices 1834 et 1835. . . . .	3,000 »
	<u>6,507,625 »</u>